

DEMANDE DE DÉMOLITION BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 29, AVENUE DU LAC

AVIS est donné que le bâtiment ci-dessus mentionné fera l'objet d'une demande de démolition et que celle-ci sera transmise au comité de démolition pour examen et décision.

La décision de ce comité sera rendue lors de sa prochaine séance publique faite par vidéoconférence, le 12 avril 2021 à 19 h 15. Toute personne désirant y assister doit faire parvenir son adresse courriel à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca, et ce, avant le lundi 12 avril 2021 à 16 h. Toutes les personnes qui auront manifesté leur intention de participer à cette séance publique recevront une invitation à cet effet le 12 avril 2021, par le biais de la plateforme « Zoom ».

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition assujettie au *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, par courriel à : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 31 mars 2021.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière
